

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO ADITIVO

**FORESA**

Version: 1

Date de révision: 06/08/2020

Page 1 de 9

Date d'impression: 13/11/2020

#### SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

##### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: GLUE GARDEN PRO ADITIVO

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Liant utilisé pour la stabilisation des terrains, le captage de poussière et le contrôle de l'érosion superficielle des talus.

##### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **FORESA, Industrias Químicas del Noroeste, S.A.U.**  
Adresse: Avda. Doña Urraca, 91  
Ville: Caldas de Reis  
Province ou région: Pontevedra  
Numéro de Téléphone: +34 986 059 200  
Fax: +34 986 540 855  
E-mail: foresacaldas@foresa.com  
Web: www.foresa.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +34 986 059 200 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 09:00-17:00)  
En France, le téléphone du centre anti-poisons, ORFILA: 01 45 42 59 59

#### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

##### 2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Acute Tox. 4 : Nocif par inhalation.

Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

Skin Sens. 1 : Peut provoquer une allergie cutanée.

##### 2.2 Éléments d'étiquetage.

###### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

##### Attention

Phrases H:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

-À la suite de la page suivante.-

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

**GLUE GARDEN PRO ADITIVO****FORESA**

Version: 1

Date de révision: 06/08/2020

Page 2 de 9

Date d'impression: 13/11/2020

Contient:

HDI Polyisocyanate

**2.3 Autres dangers.**

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.****3.1 Substances.**

Pas Applicable.

**3.2 Mélanges.**

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
CAS No: 160994-68-3	HDI Polyisocyanate	55 - 99.99 %	Acute Tox. 4, H332 - Aquatic Chronic 3, H412 - STOT SE 3, H335 - Skin Sens. 1, H317	-

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans la section 16 de cette fiche de sécurité.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS.****4.1 Description des premiers secours.**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation.**

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premières soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

**En cas de contact avec les yeux.**

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

**En cas de contact avec la peau.**

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

**En cas d'ingestion.**

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.**

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO ADITIVO

FORESA

Version: 1

Date de révision: 06/08/2020

Page 3 de 9

Date d'impression: 13/11/2020

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets anesthésiques et nécessiter une assistance médicale immédiate.

Il peut provoquer une réaction allergique, la dermatite, une rougeur ou un gonflement de la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

#### 5.1 Moyens d'extinction.

##### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

##### Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafrâchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

##### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale. Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir section 13).

#### 6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la section 13.

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO ADITIVO

**FORESA**

Version: 1

Date de révision: 06/08/2020

Page 4 de 9

Date d'impression: 13/11/2020

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Usage industriel.

Usage professionnel.

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition.

##### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Liant utilisé pour la stabilisation des terrains, le captage de poussière et le contrôle de l'érosion superficielle des talus.</b>
<b>Protection respiratoire:</b>	
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.
8 "#C ")	C & V8 W 8 & # ...("C \$ # # 9 % \$ "# # ! & #C J 9 9 #C (
" 8 )	<1 ; 1 ;
# )	! \$ # % " J " G \$ " \$ " \$ # 5% " " E \$ " % " ! " " 9 # \$ " " # ! # " # ( ! 3! % # ! # 2 ! 4 \$ " " ! " \$ # 9 ! # 59 ! # \$ ! 4 \$ % # ! ( # " ! " # " # " \$ 0 # ! 4 # ! # # ! 4 # \$ ! 4 C # % ( # \$ " # " # C " % # # C " \$ # # C % # ! " " ! ) , , , 1 Q ' % " ) * M X * Y ! " 9 & " ! ! " \$ # " \$ 0 # (
-0" ' # ")	8 % ! E ! 4 C # % ! " # ! " " " # " 1 # \$ " # " # C " % # # C " \$ # # C % # ! " " ! ) , , , 1 Q ' % " ) * M X * Y ! " 9 & " ! ! " \$ # " \$ 0 # (
K% \$ # !	*
" # )	0 )
.. )	" \$ % # ! " % \$ # " 9 # C "
8 "#C ")	C & V8 W 8 & # ... (
" 8 )	B; 1 B; 1 B; 1 ;
# )	8 " ' \$ " \$ # " 1 E ! 4 0 # \$ 4 C ! C " \$ 9 ! 1 \$ " K " \$ " ! # ! ( " % " \$ # # ! " & " % " # \$ 4 ! ! " # " ( % " % # ! # C \$ % # 1 \$ # " " ! \$ 4 \$ 9 " # (
-0" ' # ")	" & "\$ # " J \$ ! 0 # ! " 4 R " E ! # " " J % " " # % ! Z 9 " ( & "\$ # " R " J % " " ! " # " % % " " 2 9 " (
# 5)	, / 8 , ! K 9 ! \$ % " \$ % # # [ ; % # " " \$ # # ) 1
0 ? 1 @	0 )
.. )	" \$ % # ' # & !

-À la suite de la page suivante.-

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

**GLUE GARDEN PRO ADITIVO****FORESA****Version: 1****Date de révision: 06/08/2020****Page 5 de 9****Date d'impression: 13/11/2020**

Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.
<b>Protection de la peau:</b>	
PPE:	Vêtements de protection
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.
Normes CEN:	EN 340
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.
PPE:	Chaussures de travail
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 20347
Maintenance:	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.
Observations:	Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.**

Aspect: Liquide.

Couleur: P.D./P.A.

Odeur: casi inodoro

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: P.D./P.A.

Point de fusion: P.D./P.A.

Point d'ébullition: 103 °C

Point d'inflammation: 218 °C

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: P.D./P.A.

Densité de la vapeur: P.D./P.A.

Densité relative: 1,150

Solubilité: P.D./P.A.

Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: P.D./P.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.

Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.

Température de décomposition: P.D./P.A.

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A.

Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

**9.2 Autres informations.**

Point de goutte: P.D./P.A.

Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO ADITIVO

FORESA

Version: 1

Date de révision: 06/08/2020

Page 6 de 9

Date d'impression: 13/11/2020

#### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

##### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

##### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

##### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présentent possibilité de réactions dangereuses.

##### 10.4 Conditions à éviter.

Éviter tout type de manipulation incorrecte

##### 10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

##### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

#### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANTE. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

##### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

a) toxicité aiguë;

Produit classé:

Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4: Nocif par inhalation.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Inhalation) = 11 mg/l/4 h (Vapeurs)

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Produit classé:

Sensibilisant cutané, Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3:

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO ADITIVO

**FORESA**

Version: 1

Date de révision: 06/08/2020

Page 7 de 9

Date d'impression: 13/11/2020

#### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

##### 12.1 Toxicité.

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

##### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

##### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

##### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

##### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

##### 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

#### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

##### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

#### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

##### 14.1 Numéro ONU.

Transport non-dangereux.

##### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI/IATA: Transport non-dangereux.

##### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

##### 14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

##### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

##### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Pas Applicable. Transport non-dangereux.

##### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Transport non-dangereux.

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO ADITIVO

FORESA

Version: 1

Date de révision: 06/08/2020

Page 8 de 9

Date d'impression: 13/11/2020

#### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

##### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

#### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la section 3:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4

Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1

##### Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

CEN: Comité européen de normalisation.

PPE: Équipements de protection individuelle.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

-À la suite de la page suivante.-



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO ADITIVO

**FORESA**

Version: 1

Date de révision: 06/08/2020

Page 9 de 9

Date d'impression: 13/11/2020

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

-Fin de la fiche de données de sécurité.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO RESINA

**FORESA**

Version: 1

Date de révision: 08/06/2020

Page 1 de 7

Date d'impression: 02/11/2020

#### SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

##### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: GLUE GARDEN PRO RESINA

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Liant utilisé pour la stabilisation des terrains, le captage de poussière et le contrôle de l'érosion superficielle des talus.

##### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **FORESA, Industrias Químicas del Noroeste, S.A.U.**

Adresse: Avda. Doña Urraca, 91

Ville: Caldas de Reis

Province ou région: Pontevedra

Numéro de Téléphone: +34 986 059 200

Fax: +34 986 540 855

E-mail: foresacaldas@foresa.com

Web: www.foresa.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +34 986 059 200 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 09:00-17:00)  
En France, le téléphone du centre anti-poisons, ORFILA: 01 45 42 59 59

#### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

##### 2.1 Classification du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (UE) No 1272/2008.

##### 2.2 Éléments d'étiquetage.

Phrases EUH:

EUH208 Contient masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

##### 2.3 Autres dangers.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

#### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

##### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

##### 3.2 Mélanges.

Ce mélange ne contient pas de substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, aucune limite d'exposition professionnelle ne leur sont assignées, elles ne sont pas classifiées comme PBT/vPvB et ne figurent pas sur la liste des substances candidates.

\* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

#### SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

##### 4.1 Description des premiers secours.

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO RESINA

FORESA

Version: 1

Date de révision: 08/06/2020

Page 2 de 7

Date d'impression: 02/11/2020

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

#### **En cas d'inhalation.**

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

#### **En cas de contact avec les yeux.**

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau.**

Retirer les vêtements souillés.

#### **En cas d'ingestion.**

Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.**

Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

#### **5.1 Moyens d'extinction.**

##### **Moyens d'extinction appropriés:**

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

##### **Moyens d'extinction inappropriés:**

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.**

##### **Risques particuliers.**

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### **5.3 Conseils aux pompiers.**

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent.

##### **Équipement de protection anti-incendies.**

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.**

-À la suite de la page suivante.-

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

**GLUE GARDEN PRO RESINA****FORESA****Version: 1****Date de révision: 08/06/2020****Page 3 de 7****Date d'impression: 02/11/2020**

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.  
Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir section 13).

**6.4 Référence à d'autres sections.**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la section 13.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.**

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales:

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.**

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.

Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin.

Conserver les containers entre 5 et 25°, dans un endroit sec et bien aéré.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).**

Usage industriel.

Usage professionnel.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.****8.1 Paramètres de contrôle.**

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

**8.2 Contrôles de l'exposition.****Mesures d'ordre technique:**

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Liant utilisé pour la stabilisation des terrains, le captage de poussière et le contrôle de l'érosion superficielle des talus.</b>
<b>Protection respiratoire:</b>	
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
<b>Protection des mains:</b>	
Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
<b>Protection des yeux:</b>	
Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
<b>Protection de la peau:</b>	
PPE:	Chaussures de travail
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 20347
Maintenance:	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO RESINA

**FORESA**

Version: 1

Date de révision: 08/06/2020

Page 4 de 7

Date d'impression: 02/11/2020

Observations: Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

#### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Liquide.

Couleur: P.D./P.A.

Odeur: P.D./P.A.

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: 4

Point de fusion: P.D./P.A.

Point d'ébullition: >102 °C

Point d'inflammation: >102 °C

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: P.D./P.A.

Densité de la vapeur: P.D./P.A.

Densité relative: 0,997

Solubilité: P.D./P.A.

Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: P.D./P.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.

Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.

Température de décomposition: P.D./P.A.

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A.

Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

##### 9.2 Autres informations.

Point de goutte: P.D./P.A.

Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

#### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

##### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

##### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Bases

##### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des bases.

##### 10.4 Conditions à éviter.

- Éviter le contact avec les bases

##### 10.5 Matières incompatibles.

Éviter les matières suivantes :

- Bases

##### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO RESINA

FORESA

Version: 1

Date de révision: 08/06/2020

Page 5 de 7

Date d'impression: 02/11/2020

#### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

##### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

#### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

##### 12.1 Toxicité.

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

##### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

##### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

##### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

##### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

##### 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

#### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO RESINA

**FORESA**

Version: 1

Date de révision: 08/06/2020

Page 6 de 7

Date d'impression: 02/11/2020

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.  
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

#### 14.1 Numéro ONU.

Transport non-dangereux.

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI/IATA: Transport non-dangereux.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

#### 14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Pas Applicable. Transport non-dangereux.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Transport non-dangereux.

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

#### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

#### Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques

D'après les données d'essais

Dangers pour la santé

Méthode de calcul

Dangers pour l'environnement

Méthode de calcul

-À la suite de la page suivante.-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

### GLUE GARDEN PRO RESINA

Version: 1

Date de révision: 08/06/2020

**FORESA**

Page 7 de 7

Date d'impression: 02/11/2020

Il est recommandé d'utiliser le produit uniquement aux fins prévues.

Abréviations et acronymes utilisés:

CEN: Comité européen de normalisation.

PPE: Équipements de protection individuelle.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

- Fin de la fiche de données de sécurité. -